

(N^o 123.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 AOUT 1862.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1862, un crédit supplémentaire de 100,000 fr.

(Voir les N^{os} 229 et 255 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président ; le Baron DELLAFAILLE, PIRMEZ et le Vicomte DU BUS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Une allocation de 80,000 francs fut portée au Budget de la Justice de 1861, et une autre de 40,000 francs à celui de 1862, pour l'exécution des travaux d'agrandissement au pénitencier des jeunes délinquants à Saint-Hubert. L'administration se réservait de porter au Budget de 1863 la somme nécessaire pour compléter la dépense qui devait être échelonnée sur trois Budgets.

Les travaux ont été exécutés en moins de temps que ne l'avait cru l'administration, et afin que l'entrepreneur ne soit pas obligé de stater les ouvrages et que les bâtiments soient occupés le plus tôt possible, le Gouvernement demande un crédit de 100,000 francs, qui serait ajouté à l'art. 54, chap. X, du Budget de la Justice pour l'exercice 1862.

La Chambre des Représentants a renvoyé ce Projet de Loi à l'examen d'une commission spéciale qui l'a adopté à l'unanimité, et le 15 août dernier, la Chambre l'a également adopté à l'unanimité des membres présents.

Ce projet n'ayant donné lieu à aucune objection dans le sein de votre Commission, elle vous en propose l'adoption à l'unanimité.

Le Président,
D'ANETHAN.

Le Rapporteur,
A. DU BUS.